



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°109 du 28 juin 2007

Spécial **Comptes Rendus**

SOMMAIRE

- Compte rendu du CTP du 4 juin 2007 2
- Echos des universités 6
- Compte rendu du CNESER du 22 juin 2007 11
- Programme des assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche 12

Compte rendu du CTP du 4 juin 2007

Présents : DG, SG, DRH et représentants de l'administration (10 personnes)

Pour les organisations syndicales : SGEN (3 +1suppléant), SNCS (2), UNSA (1+ 1suppléant), SNTRS (3 au lieu de 4)

Pour le SNTRS-CGT étaient présents : Anne CASANOVA, Lise CARON, Didier GORI.

Point 1: Validation du compte rendu :

Après quelques corrections à la marge les organisations syndicales et plus particulièrement le SNTRS-CGT ont regretté une baisse de qualité rédactionnelle du compte rendu, conséquence de la sous-traitance de cette activité.

Point 2: Débat d'orientation budgétaire :

Le Directeur général a présenté les orientations établies à partir des choix définis par les départements en moyen humains et en crédits, ces choix étant classés en terme de priorité. Il faut souligner que, pour la plupart des départements, l'emploi statutaire chercheur et IT est classé parmi les premières priorités. Les postes seraient à déployer essentiellement sur les plates-formes. Seuls l'INSU et L'IN2P3 privilégient les demandes de crédits.

En termes de moyen hors personnels, les départements ont mis l'accent sur les crédits d'intervention qui permettent de financer des projets originaux qui ne pourront l'être par l'ANR. Selon le DG, les dotations de base ne seraient plus une priorité. Ce qui a provoqué la remarque du SNCS demandant si cela reflétait les demandes des laboratoires ou bien celles des directeurs de département. La réponse est que les directeurs de département sont à l'écoute des unités.

Le SNPTES s'étonne que seul SHS exprime des besoins en immobilier. Le DG reconnaît qu'il y a un réel problème pour les équipes hébergées. L'exemple de Lyon lui semble significatif, le ministère a donné des crédits pour améliorer les bâtiments mais rien n'a été fait, maintenant, l'université réclame 40 M € alors que le département Chimie a déjà débloqué 400k €.

Sur une question du SNCS sur le remplacement de personnels qui partiront en retraite dans les années à venir, le DG a tranché. Il indique qu'il préfère débloquer les carrières pour les ITA et faire sauter les contraintes du contingentement. Il précise que le nombre de plates-formes de SDV va être limité et qu'il profitera du dégagement de postes pour les redéployer vers les plates-formes.

Point 3: Informations sur le document stratégique du CNRS

La présentation du document issu de la discussion avec le Conseil scientifique et les départements a été suivie d'un débat long et houleux de 2 heures. Il est maintenant dit clairement que le CNRS est à la fois organisme de recherche et agence de moyens. L'organisme doit assurer la recherche de base que les entreprises ne feront plus. La Direction suppose qu'il va y avoir une sélection d'universités réellement "autonomes et fortes" et que l'ANR va s'implanter en induisant une "dynamique vertueuse". Dans ce contexte, le CNRS pourra alors jouer un rôle en créant une "synergie entre la recherche et le développement économique des territoires".

Le SNCS rappelle que le projet a été présenté au groupe de travail du Conseil d'Administration avec 7 mesures concrètes et immédiates qui ont été enlevées pour la présentation au CTP. Ces mesures préconisent en autres le désengagement du CNRS d'un grand nombre d'UMR associées aux universités, En parallèle, les nouvelles structures organisationnelles du CNRS (SOR=LRC et ERL) correspondent à un repli du CNRS sur lui-même.

Les 7 propositions étaient, selon M. Migus, une provocation pour lancer le débat. Le CNRS se serait trop engagé dans les UMR, qui n'ont pas toutes la qualité requise. Les SOR sont un moyen de reprendre la gouvernance. Cependant, les organismes de recherche doivent rester à proximité des universités car c'est là que sont les jeunes et donc les idées nouvelles. Si le Comité National est l'essence du CNRS, l'AERES est la loi à laquelle il faudra s'adapter.

Pour la CFDT, il y a un non-dit sur la place des EPST dans le système de la recherche, quel soutien apportera le CNRS à ses personnels. M. Migus ne peut pas répondre, il faut attendre l'émergence d'universités fortes. Cependant il renouvelle l'idée que les ITA doivent être déployés sur les plates-formes technologiques.

Nous sommes intervenus sur cette stratégie minimaliste qui détruit l'organisme national et pluridisciplinaire qu'est le CNRS. Un grand nombre d'équipes vont être mises sur la touche. Que deviendront les personnels non labellisés : mobilité forcée, détachement, mise à disposition ? Le CNRS par sa dimension nationale et

multidisciplinaire, joue un rôle de structuration, ce que ne peuvent faire les universités et les agences de moyens. Nous ne pouvons ignorer que l'abandon du soutien CNRS aura des conséquences néfastes sur l'activité de recherche des universitaires associés. On peut donc s'attendre à l'abandon de pans entiers de recherche, certaines universités ne pourront alors assurer que l'enseignement du 1^{er} cycle. La direction commence à poser des jalons en dé-associant des équipes en mathématiques et biologie végétale.

Concernant, les liens entre recherche publique et recherche privée, effectivement la France a besoin de relance industrielle. Mais nous avons rappelé que cela ne doit pas se faire au détriment de la recherche fondamentale et donc des organismes de recherche publique. La Direction souhaite participer à la gouvernance des pôles de compétitivité, mais les instances de direction de ces pôles fonctionnent à huis clos, il n'y a aucune évaluation scientifique et économique de leurs activités. Nous proposons qu'il y ait des comités de suivi des pôles de compétitivité et que ces pôles se transforment en pôles de développement où seraient représentés les collectivités territoriales, les entreprises et les organismes de recherche et d'enseignement supérieur.

Le Directeur Général et le Secrétaire Général n'ont pas du tout apprécié, ils ont essayé d'interrompre à plusieurs reprises la prise de parole.

Selon la Direction, le CNRS restera interdisciplinaire (et non pas multidisciplinaire !). Le DG confirme la politique de dé-association d'UMR où il y a très peu voire pas de personnels CNRS. Selon lui, le critère d'évaluation est d'éviter les redondances et soutenir l'excellence. Ni le CNRS ni les universités ont vocation à soutenir des équipes qui ne sont pas excellentes et donc elles ne devraient pas soutenir les UMR classées C par les sections. Cette politique est suivie par les présidents de région puisqu'ils soutiennent les projets soutenus par le CNRS. Effectivement, la direction souhaite "avoir un œil" dans la gouvernance des pôles de compétitivité, pas dans tous, en entrant pas exemple dans les conseils d'administration. La direction sait qui fait quoi dans les pôles via l'ANR !

Le SNPTES se satisfait que la version du 5 mai fasse référence à l'évaluation par les pairs et qu'il y ait une meilleure prise en compte des problèmes de Ressources Humaines. Mais s'inquiète du devenir du département des SDV.

Selon le DG, la Biologie Végétale au CNRS n'est pas en danger, par contre il faut repenser la répartition des thématiques biomédicales entre le CNRS et l'Inserm, les équipes seront étudiées cas par cas.

Point 4: Consultation sur la création d'un Comité d'Audit Interne

Le Comité de 6 membres sera recruté sur poste statutaire, il sera indépendant (de quoi?) et assistera le Conseil d'Administration dans son travail de gestion. Son objectif est d'évaluer la performance du CNRS en vérifiant qu'il atteint ses objectifs avec une utilisation optimale des ses ressources et que sa politique est appliquée d'une manière uniforme partout. D'où la nécessité de faire une cartographie des risques, c'est logique non? Qu'est ce au CNRS? C'est: irrégularités budgétaires, achat de matériel peu pertinent, absence de contrats, dépassement du budget, passation de marchés, fraudes....

Les équipes seront toutes auditionnées par des experts (encore) sur un cycle de 3-4 ans. Seront examinés leur production scientifique, leur capacité d'innovation, l'utilisation des moyens financiers et humains. Bien sûr, il n'aura pas de compte à rendre au Comité National.

Le SNTRS a pointé une des prérogatives du comité qui serait l'évaluation de l'efficacité des activités de recherche. M Migus a proposé d'enlever cette ligne du texte ! La Direction donne pour exemples les comités d'audit dans divers instituts de divers pays. Il omet, cependant, de préciser les prérogatives de ces comités.

L'ensemble des organisations syndicales a protesté sur la mise en place d'un système d'évaluation technocratique qui contourne le Comité National.

Le SNCS a rappelé qu'il existait la section 41 qui examinait l'ensemble des services du CNRS

Nous avons refusé de voter le texte. Le CTP n'a pas vocation de voter sur des intentions mais sur une texte finalisé.

Point 5 : Consultation sur le projet de modification du périmètre et des missions de la Commission National de Formation Permanente.

La DRH propose un élargissement du périmètre d'intervention de la CNFP à l'observatoire des métiers et des qualifications en sus de la formation professionnelle. Ce projet conduit concrètement à la fusion du COS (comité d'orientations et de suivie de l'observatoire des métiers du CNRS) et de la CNFP (Commission Nationale de Formation permanente).

Sur ce point, seul le SNTRS s'y est opposé. L'UNSA et le SGEN sont intervenues favorablement à cette fusion, et même, avec une vive approbation.

Position des camarades du SNTRS : Nous sommes intervenus pour exprimer clairement quels sont les rôles de ces 2 instances. Le COS, travaille sur les métiers et plus particulièrement sur les besoins concrets en terme de compétences et sur l'évolution de ces métiers. Ce champ de réflexion est donc intimement lié aux évolutions et aux besoins de l'établissement.

Le champ de réflexion de la CNFP, lui, se porte sur les agents. Pour une formation permanente de qualité, il est important que l'agent soit le centre d'intérêt. Ainsi, dans la définition de la politique de formation permanente, l'établissement doit permettre de former et donner les moyens aux agents d'évoluer vers leurs aspirations. En fusionnant ces 2 concepts, on va induire une confusion qui visera à subordonner la formation permanente aux besoins de l'établissement et pas de l'agent. Ainsi, l'établissement va fixer ces priorités en terme de politique de Formation Permanente.

Dans une période où nous discutons de la mise en œuvre de la loi sur la formation tout au long de la vie, la Direction met en œuvre un outil qui lui permettra d'inhiber la politique de formation permanente. Inutile de vous rappeler que le CNRS a gelé les crédits de formation permanente qui ont conduit à une baisse de près de 30% sur ce domaine dans certaines Délégations. Cette nouvelle loi ambitieuse, nécessite des moyens pour la mettre en œuvre. La Direction a trouvé le moyen de stériliser cette avancée avec la complicité des mêmes syndicats qui ont signé cette loi...

Le CTP a demandé que le texte soit revu et représenté au CTP.

Point 6 : consultation sur le projet de création d'une commission interdisciplinaire « sciences de la communication ».

Le Directeur Général a présenté ce projet de création de commission interdisciplinaire comme une demande forte des sections du comité national. Sa validation par le CTP est une formalité.

Son vote donne lieu à l'unanimité des 19 voix.

Point 7 : Modification des intitulés des sections 23, 26, et 30 du comité national :

Il s'agit là encore d'une demande des sections du comité national afin d'introduire une meilleure identification ou définition des champs d'activités :

Pour la section 23, il s'agit substituer le terme de « pathogènes » par « processus infectieux ».

Son intitulé devient donc « Biologie cellulaire : organisation et fonctions de la cellule ; processus infectieux et relations hôte/pathogène ».

Pour la section 26, il s'agit de supprimer le terme « vieillissement » décrit comme inapproprié et par contre l'ajout du terme « cellules souches » qui faisait défaut.

Le nouvel intitulé devient « Développement, évolution, reproduction, cellules souches ».

Pour la section 30, il s'agit de substituer le terme « médicaments » par « pharmacologie ». Ce dernier définit mieux et plus précisément l'application pharmaceutique. Le terme « médicament » peut susciter des ambiguïtés concernant la synthèse qui relève d'une autre section. Nous sommes également consultés sur la suppression du terme « concepts et moyens » qui est présenté comme inutile.

Son intitulé devient alors « Thérapeutique, pharmacologie et bio-ingénierie ».

Ces modifications ont donné lieu à un vote unanime.

Point 8 : Consultation sur le projet d'arrêté fixant les règles de fonctionnement du conseil scientifique :

Un récent décret fixe les nouvelles règles de fonctionnement du conseil scientifique ainsi que le mode d'élection, fixés par le ministère de la Recherche et non plus par l'établissement.

Cette consultation vise selon le Directeur Général à mettre en œuvre un décret (N°2007-195 du 12.02.2007) déjà sorti. Les règles de fonctionnement précisées dans les textes sont celles du règlement intérieur actuel du conseil scientifique. Ce document a été voté à l'unanimité.

Présentation du Bilan CHS :

Ce bilan donne des chiffres relativement satisfaisant en comparaison avec les bilans d'autres administrations. Les principales causes d'accident restent les accidents de transport.

Le **SNTRS** a relevé une tendance à la hausse de l'ensemble des incidents de services ainsi qu'une augmentation significative des accidents de transport sur les dix dernières années. Pour l'Ingénieur H&S, ces chiffres étant faibles il lui paraît délicat d'interpréter cette tendance.

Le **SNTRS** tient à faire les liens avec la politique sociale et de logement qui contraint les personnels à se loger de plus en plus loin de leur lieu de travail conduisant à des prises de risques accrus dans leur déplacement professionnel. En dehors des accidents ou incidents ayant donné lieu à des arrêts de travail, nous craignons que les informations issues des unités hébergées ne soient pas systématiquement communiquées par les partenaires et leurs instances (CHSS).

Le **SNCS** a souligné que l'augmentation des incidents a lieu malgré la baisse des effectifs.

Questions diverses :

Concernant SIRHUS et BFC le Secrétaire Général reconnaît l'énorme mobilisation des personnels et il rappelle l'enveloppe spécifique de prime aux agents ayant été confronté aux difficultés autant au siège, dans les Délégations que dans les unités. Le **SNTRS** a signalé l'existence de la pétition en ligne sur les conditions de travail et les difficultés de la mise en place des nouveaux logiciels de gestion.

Concernant les retards de paiement des salaires du mois de mai, le Secrétaire général indique que ce retard est induit par la fermeture de la Banque de France le 27 mai (pont du WE de Pentecôte). Cependant, le CNRS n'a donné son ordre de virement que le vendredi 25, ce qui est déjà trop tard. Le **SNTRS** dénonce la tendance des retards de ses versements des traitements depuis janvier, les versements étant effectués habituellement sur les comptes des agents les 24 – 25 du mois. Le **SNTRS** alerte la Direction sur les conséquences de ces retards liées aux prélèvements automatiques qui peuvent conduire à des frais d'agios.

Concernant une diminution jusqu'à 20% des crédits de formation permanente pour certaines délégations, la Direction indique qu'elle a obtenu une dérogation limitant un gel des crédits à 2,5% qu'elle a choisi de ne pas répercuter sur les crédits des unités. Et donc, Les conséquences se manifestent sur les secteurs: formation permanente, restauration, CAES, l'action sociale et « petite enfance ». Il n'y a aucune assurance que l'argent sera reversé à l'établissement.

Le **SGEN** est vivement intervenu sur les différences de traitements concernant les procédures d'avancements des ITA de l'IN2P3. M. SPIRO, directeur de l'IN2P3, est fermement attaché à ce que les dossiers des ITA IN2P3 continuent à être traités directement au niveau national par l'institut en contournant ainsi l'échelon régional. Le **SGEN** rappelle que M. SPIRO a voté en CTP le projet d'intégration de l'IN2P3 dans le département MPPU. Si la Direction veut une dérogation, elle doit être soumise au CTP.

Pour le **SNTRS**, nous considérons qu'il ne peut pas y avoir des traitements différents. Soit les personnels IN2P3 sont intégrés au CNRS et donc ils doivent suivre les mêmes processus d'avancement, soit ils ne le sont pas et conservent leur indépendance.

Le **Directeur Général** invite les syndicats et la direction IN2P3 de se rencontrer pour trouver un compromis sous l'arbitrage de la DRH.

Le **SGEN** a vivement réagit également sur des anomalies dans la composition des jury des concours internes. Ce qui nous paraît étrange dans cette situation c'est que la DRH a fait l'objet de nombreuses remarques concernant la composition des jurys parfois tous issus de la même unité avec des « candidats internes »...

La **DRH** indique qu'elle est consciente des problèmes mais qu'il est trop tard pour agir, les compositions et convocations étant déjà établies.

Nous avons, nous aussi, réclamé plus de rigueur dans la composition des jurys avec une meilleure adéquation des niveaux de qualification et des familles professionnelles entre candidats et membres de jury.

Echos des Universités

Bordeaux1

Ci-dessous la motion adoptée par l'Assemblée Générale des personnels de l'université de Bordeaux1 du lundi 25 juin 07
Bernard Chevreau secrétaire du SNPREEES-FO-33

Les personnels de Bordeaux1 réunis avec leurs organisations syndicales (FERCsup-CGT, SNESup-FSU, SNCS-FSU, SNPREEES-FO, SNPTES-UNSA, SNTRS-CGT) le 25 juin 2007 demandent le retrait immédiat et définitif du projet de loi "Autonomie et Gouvernance des Universités" adoptée à l'unanimité moins une voix contre.

Rouen

Motion adoptée à l'unanimité des présents (environ 200 personnes) à l'Assemblée Générale des personnels BIATOSS, enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et étudiants de l'université de Rouen le 26 juin 2007

Les personnels demandent...

- le retrait du projet de loi dite « d'autonomie renforcée »
- l'adoption d'un calendrier budgétaire permettant la mise en place de mesures d'urgence pour les étudiants et les universités dès la rentrée
- le respect par le gouvernement des principes de service public auxquels sont attachés les acteurs de l'enseignement supérieur (non sélection, maintien des droits d'inscription à leur taux actuel, statut de la fonction publique, gestion démocratique par des conseils élus...)

Dans l'hypothèse où ce projet de loi ne serait pas retiré, les personnels s'engagent à mettre en œuvre à la prochaine rentrée toutes les formes d'action nécessaires, y compris la grève, pour obtenir l'abrogation de la loi.

Les présents à cette première assemblée générale invitent l'ensemble de la communauté universitaire à se réunir le lundi 2 juillet (jour des Assises) à partir de 11 h à la présidence de l'université de Rouen afin de décider des modalités de la poursuite du mouvement.

Texte soutenu par les organisations :

FSU (SNESup, SNASUB, SNCS) ; CGT (SNTRS, FERC-SUP) ; UNSA (A&I, SNPTES) ; SUD-Education ; UNEF ; SUD-Etudiants)

Montpellier

CGT (UM 2 et 3, SNTRS), FSU (SNCS, SNES-up), SNPTES, Solidaire (SUD-Recherche-EPST, SUD-éducation), UNEF

Loi de réforme des universités en juillet :

Que restera-t-il du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche?

Ce projet de loi de « gouvernance et d'autonomie des universités » présenté dans l'urgence et la précipitation, avec un simulacre de concertation devrait être soumis au vote du Parlement début juillet.

L'avant-projet dévoilé le 19 juin a été rejeté par le Conseil National de l'Enseignement Supérieur de la Recherche (CNESER) le 22 juin.

Ce texte prévoit, entre autres, une restriction drastique de la représentativité des personnels et des étudiants dans les conseils d'administration (CA) de 20 membres dont 7 extérieurs et un renforcement du pouvoir des présidents leur permettant la mise en place d'une politique salariale, la modulation des services des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des IATOS et une précarisation massive des emplois.

Pour les étudiants, l'augmentation des droits d'inscriptions et la remise en cause du baccalauréat comme diplôme d'accès à l'université représentent quelques-unes des conséquences possibles.

Dans de nombreuses universités (Rennes, Brest, Bordeaux...) où des AG ont déjà eu lieu, les personnels ont condamné ce projet.

Pour vous informer, et débattre avec nous

- Des différents points du projet de loi
- Des conséquences pour les personnels et étudiants

Pour décider dans l'unité

AG à l' UM 2 à 11H

JEUDI 5 JUILLET,

Amphi. A6-01

Lyon

120 à 150 PRESENTS CE JEUDI L'AG A LYON I :

Essentiellement exposé et discussion du projet de loi. Le Président, présent en fin de réunion, a été interrogé sur ce qu'il va dire à la réunion de la CPU lundi 25 juin. Il reconnaît un calendrier trop serré, un CA trop réduit, le Président serait élu par 13 personnes, des problèmes avec les commissions de spécialistes, les problèmes financiers que poserait l'autonomie en matière de gestion des personnels, et aussi éventuellement du patrimoine immobilier

Toulouse

L'intersyndicale enseignement supérieur/recherche [CGT (FERC-SUP,SNTRS), SNPRES FO , FSU (SNASUB ,SNES-SUP, SNCS), UNSA(AI,SNPTES, Sup Recherche), SGEN-CFDT, SUD (étudiant, éducation, recherche) et SLR] a décidé d'appeler à une AG des personnels et étudiants de l'université et de la recherche lundi 25 juin de 10h à 12h dans le grand auditorium de l'université Paul Sabatier, dans le cadre de l'heure mensuelle d'information syndicale. Les médias ont rendu de cette AG.

Ordre du jour:

- Loi d'autonomie : quelles conséquences ?
- Quelle organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche ?
- Quel avenir pour les missions de service public et les statuts ?

L'AG sera suivie d'une nouvelle réunion de l'intersyndicale.

Nice

Assemblée Générale, mardi 19 juin 2007, préparée et animée par Estelle Coll secrétaire des sections SNTRS sur les campus de l'UNS (Université Nice Sophia)

Nombre de participant : entre 50 et 60 (suivant le moment)

Motion de l'Assemblée Générale du 19 juin

L'Assemblée Générale des personnels du campus Carlone, réunie le 19 juin 2007 sur l'Amphi 60, dénonce le manque de concertation du gouvernement sur ses projets concernant l'enseignement supérieur et la recherche (en particulier sur le projet de loi sur « l'autonomie renforcée » de l'université).

L'assemblée Générale interpelle le Conseil d'Administration de l'Université de Nice Sophia Antipolis pour qu'une journée de septembre 2007 soit banalisée afin de tenir des Assises Locales de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Avec pour ordre du jour :

- Les mesures gouvernementales sur les universités et la recherche.
- Le statut et les carrières des personnels dans l'enseignement supérieur : IATOSS et enseignants-chercheurs.
- L'état des lieux et la résorption de la précarité des personnels de l'UNS (Université Nice Sophia.)

De plus un débat à 17h30 sur l'**Avenir des universités françaises** aura lieu le **Samedi 23 juin 2007** lors de "la Fête du Château" à Nice :

Paris B

Les personnels CNRS, Université, doctorants réunis le 20 juin à l'initiative des organisations syndicales (DR2-CNRS): SNTRS-CGT/SNPRES-FO/SUD-RECHERCHE/SUD-EDUCATION/SNCS-FSU (CDF+1 section de Jussieu).

Ordre Du Jour: informations et que fait-on? : Dans un premier temps, l'examen du projet de loi a mis en relief plusieurs articles très dangereux pour les statuts des chercheurs et enseignants-chercheurs ; à développer dans le compte-rendu
VOTES SUR TROIS MOTIONS

Première motion: votes = 6 pour, 3 contre, 9 abst

se prononcent pour la réalisation d'un front syndical commun, pour obtenir le retrait du projet de loi "portant organisation de la nouvelle université", qui va être soumis au conseil des ministres du 27 juin.

-Il s'agit de faire respecter les statuts des personnels de la recherche et des universités

-Il s'agit de la défense de la mission des services publics des universités et du CNRS.

-Maintien du CNRS comme organisme national public de recherche et acteur majeur de la recherche dans notre pays

-Garantie que les personnels CNRS affectés aux UMR ne seront pas détachés aux universités!

-Reconnaissance du doctorat dans le statut de la Fonction publique et dans les conventions collectives

Seconde motion vote = unanimité

Un PV de la réunion, accompagnant la motion précédente, est établi sur la base de l'envoi par chacun des collègues qui sont intervenus de leur intervention.

Troisième motion vote = 7 pour; 1 contre; 4 abst

se prononcent pour la réalisation d'un front syndical commun, pour obtenir le gel du projet de loi "portant organisation de la nouvelle université" et l'ouverture de négociations avec appel à la mobilisation

Notes établies par Jean-Pierre Fitoussi SNTRS-CGT (PARIS B) DR2-CNRS

Strasbourg

-AG de section SNTRS: 21 juin 2007

-L'intersyndicale propose une motion reprenant les termes de l'Université Franche Comté pour demander de sursoir au vote de la loi pour le Congrès (réunion des 3 conseils) de la plus grosse des 3 universités (ULP) pour le 26 Juin prochain.

-Réunion d'info des personnels pour le 5 Juillet.

Rennes 2

Motion des syndicats de l'Université de Rennes 1 demandant le retrait du projet d'autonomie des universités.

Après les déclarations de Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Premier Ministre, François Fillon, vient de confirmer qu'une loi sur l'autonomie des universités sera votée pendant le mois de juillet. Ce projet, dit aussi, de "refondation des universités" serait adopté suite à une concertation pour le moins de façade d'à peine deux semaines ! Une synthèse des entrevues avec les syndicats et des travaux de groupes de travail serait rendue dès le 22 juin. Inspiré par une logique de concurrence et de marché, ce projet de loi d'autonomie des universités annonce une grande braderie du service public de l'Université et de la Recherche et menace tous les personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ainsi que les usagers.

Les présidents d'université veulent accroître leur pouvoir en gérant l'université comme une entreprise privée. Ils veulent aussi avoir la haute main sur son budget, ses personnels, ses diplômes, ses droits d'inscription. En réalité le désengagement financier de l'Etat obligera les universités à accroître considérablement leurs ressources propres (droits d'inscription augmentés et variables selon les établissements, recours aux investisseurs privés...).

Les statuts des différents personnels sont directement menacés. Les personnels IATOS seront gérés par chaque établissement avec une fongibilité complète pour que les décideurs "puissent librement choisir, à enveloppe budgétaire constante, les types d'emplois dont ils souhaitent disposer". Pour les enseignants-chercheurs, des modulations de service et de traitement se feront en fonction de leur mérite... L'obligation de résultats propres à chaque université permettra tous les abus : augmentation de notre charge de travail, contrôle arbitraire de nos activités, fin des emplois de catégorie C, flexibilité, banalisation des contrats précaires et à terme des salaires au rabais...

Pour les étudiants, une autonomie dans les formations supprimera définitivement le cadre national des diplômes. Une des conséquences sera la remise en cause des conventions collectives qui garantissent une grille salariale en fonction des niveaux de qualification. Malgré des propos, qui se veulent rassurants sur les droits d'inscriptions et sur la sélection des étudiants, des dispositifs "d'orientation active" et une gestion inspirée par la rentabilité conduiront bien à des augmentations de droits d'inscription et des sélections arbitraires. Pour rappel, les mêmes promesses avaient été émises lors du passage au LMD et n'ont pas été tenues.

Ce projet de loi menace aussi la Recherche publique en s'attaquant directement aux établissements de recherche comme le CNRS et l'INSERM par le passage de certaines UMR sous gouvernance unique de l'université. Cela entraînera à terme la mort de pans entiers de la recherche et de certaines disciplines et laissera sur la touche de nombreux chercheurs et ITA. Les thèmes de recherche, seulement financés sur projet, se verront encore plus soumis aux intérêts économiques. La recherche à long terme, fondamentale ou appliquée, sera abandonnée par le manque de rentabilité de la production de connaissances.

Cette autonomie adaptable aux seuls besoins économiques entraînera la disparition de formations liant enseignement et recherche dispensées par un véritable service public.

Nous considérons que la priorité est le renforcement d'un service public d'enseignement supérieur et de recherche, accessible à tous, avec des fonctionnaires sous statut de la fonction publique d'Etat.

Nous demandons l'attribution de moyens financiers récurrents et des emplois statutaires nécessaires aux missions d'enseignement et de recherche. Les syndicats de l'Université de Rennes 1 soussignés, réunis en intersyndicale le 12 juin 2007 demandent le retrait du projet d'autonomie des universités.

CGT (FERC, SNTRS) - CFDT (SGEN) - CNT (STE) - FO (SNPREES) - FSU (SNESUP, SNCS) - SOLIDAIRES (SUD Education, SUD Etudiant, SUD Recherche-EPST)- UNSA (SNPTES)

Angers

Les Sections syndicales des personnels de l'Université d'Angers : AI-UNSA, SNASUB-FSU, SNESUP-FSU, SNPREES-FO, SNPTES-UNSA ont adopté cet appel

Les syndicats du personnel BIATOSS, enseignant et enseignant-chercheur de l'Université d'Angers ont pris connaissance du projet de loi "portant organisation de la nouvelle université". Ce projet est inacceptable.

Il montre que la "consultation" engagée par le ministère au début du mois n'était qu'une opération de communication. Surtout :

- il bafoue les principes de démocratie universitaire ;
- il consacre l'autoritarisme du ministère, de quelques notables et des intérêts privés ;
- il introduit des processus de sélection des étudiants dès les premières années des 1er et 2ème cycles.

Des disciplines entières sont menacées au nom d'un utilitarisme marchand à courte vue.

Nous appelons au rejet de ce projet.

Nous avons demandé à Monsieur le Président de l'Université d'Angers de convoquer la réunion des 3 conseils le plus rapidement possible. Dans l'immédiat, nous appelons les personnels de l'Université d'Angers à participer à une Assemblée générale le lundi 25 juin à 11h, en amphî D de l'UFR Sciences.

Nous prenons contact avec les collègues des universités des Pays de Loire et au delà, afin de préparer une riposte d'ampleur.

Ce message a été envoyé à tous les personnels. Ce matin, *Lundi 25 juin, ce sont 150 personnels, qui étaient réunis en présence de la Presse. Après une analyse des propositions des textes de réforme, il s'en suivi un échange d'idées avec un public intéressé et motivé qui a posé beaucoup de questions. A l'issue de la réunion, l'idée d'une proposition de motion devant les 3 conseils, qui se réunissent le 3 juillet 2007 à la demande des organisations syndicales, a été adoptée. A cette occasion les personnels sont invités à se rassembler devant la présidence de l'université à 9h15 le lundi 2 juillet 2007. Toutes les organisations syndicales confondues, ont ensuite rencontré un journaliste de Ouest France Angers pour lui faire part de leurs analyses. Les contacts avec les autres universités de l'académie vont être pris afin de décider des suites à donner

Rennes1

Assemblées Générales de Rennes 1 se sont tenues les 19 et le 26 juin.

Pétition proposée par les syndicats de l'Université de Rennes 1 réunis en intersyndicale le 12 juin 2007

CGT (FERC, SNTRS) - CFDT (SGEN) - CNT (STE) - FO (SNPREES) - FSU (SNESUP, SNCS) - SOLIDAIRES (SUD ÉDUCATION, SUD ETUDIANT, SUD RECHERCHE) - UNSA (SNPTES)

NON au projet d'autonomie des Universités

OUI au renforcement du service public de l'Université et de la Recherche

Après les déclarations de Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Premier Ministre, François Fillon, vient de confirmer qu'une loi sur l'autonomie des universités sera votée pendant le mois de juillet suite à une concertation d'à peine deux semaines !

Inspiré par une logique de concurrence et de marché, cette loi d'autonomie des universités annonce une grande braderie du service public de l'Université et de la Recherche et menace tous les personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ainsi que les usagers.

Les présidents d'université veulent accroître leur pouvoir en gérant l'université comme une entreprise privée. Ils veulent contrôler budget, personnels, diplômes, et droits d'inscription. Le désengagement financier de l'Etat obligera les universités à accroître considérablement leurs ressources propres (droits d'inscription augmentés et variables selon les établissements, recours aux investisseurs privés...).

Les statuts des différents personnels sont directement menacés par une gestion dans chaque établissement associée à une fongibilité complète pour que les décideurs "*puissent librement choisir, à enveloppe budgétaire constante, les types d'emplois dont ils souhaitent disposer*". Pour les **enseignants-chercheurs**, des modulations de service et de traitement se feront en fonction de leur mérite...

L'obligation de résultats propres à chaque université permettra tous les abus : augmentation de notre charge de travail, contrôle arbitraire de nos activités, fin des emplois de catégorie C, flexibilité, banalisation des contrats précaires et à terme des salaires au rabais...

Pour les étudiants, une autonomie dans les formations supprimera définitivement le cadre national des diplômes. Une des conséquences sera la remise en cause des conventions collectives qui garantissent une grille salariale en fonction des niveaux de qualification. Malgré des propos, qui se veulent rassurants sur les droits d'inscriptions et sur la sélection des étudiants, des dispositifs "d'orientation active" et une gestion inspirée par la rentabilité conduiront bien à des augmentations de droits d'inscription et des sélections arbitraires. Pour rappel, les mêmes promesses avaient été émises lors du passage au LMD et n'ont pas été tenues.

Ce projet de loi menace aussi la Recherche publique en s'attaquant directement aux établissements de recherche comme le CNRS et l'INSERM par le passage de certaines UMR sous gouvernance unique de l'université. Cela entraînera à terme la mort de pans entiers de la recherche et de certaines disciplines et laissera sur la touche de nombreux chercheurs et ITA.

Les thèmes de recherche, seulement financés sur projet, se verront encore plus soumis aux intérêts économiques. La recherche à long terme, fondamentale ou appliquée, sera abandonnée par le manque de rentabilité de la production de connaissances.

Cette autonomie adaptable aux seuls besoins économiques entraînera la disparition de formations liant enseignement et recherche dispensées par un véritable service public.

Nous, personnels de l'université ou de la recherche, étudiants, demandons à François Fillon et Valérie Pécresse de retirer leur projet de loi d'autonomie des universités.

Nous considérons que la priorité est le renforcement d'un service public d'enseignement supérieur et de recherche, accessible à tous, avec des fonctionnaires sous statut de la fonction publique d'Etat.

Nous demandons l'attribution de moyens financiers récurrents et des emplois statutaires nécessaires aux missions d'enseignement et de recherche

Nantes

L'intersyndicale des personnels et étudiants de l'Université de Nantes, appelle à une AG le mardi 3 juillet 2007 (affichette en fichier joint). L'avant-projet de loi sur "l'organisation de la nouvelle université" est disponible sur le site du ministère :

<http://www.technologie.gouv.fr/discours/2007/pourunenouvelleuniversite.htm>

Certains articles remettent en cause le fondement démocratique et les missions de service public des universités. Notamment :

- autonomie financière et immobilière à la demande de l'établissement;
 - gouvernance centrée sur un Conseil d'Administration de 20 membres comprenant 7 personnalités extérieures;
 - recrutement d'enseignants par une commission restreinte du CA de membres (professeurs, enseignants-chercheurs);
 - recrutement de CDD et CDI sur emplois permanents ou non;
 - entrée en deuxième cycle dans les conditions définies par le CA;
- Etc...

L'intersyndicale de l'Université de Nantes appelle les étudiants et les personnels de l'Universités et des organismes de recherche à débattre des conséquences de la loi au cours d'une Assemblée Générale le mardi 3 juillet 2007 à 10h00. Amphi C de la faculté de droit.

FSU (Snesup et Snasub)-CGT (FERC Sup CGT et SNTRS CGT)- SNPREES FO- SGEN-CFDT- UNSA (A&I et SNPTES)- UNEF

Compte rendu du CNESER du 22 juin 2007

Par Jean-Pierre ADAMI

Bonjour à tous,

Voici un compte rendu succinct du CNESER et quelques propositions pour la suite de notre activité, pour s'opposer au projet de loi du ministère.

Compte rendu succinct :

- ⌚ 14h30 : déclaration de la Ministre (*à consulter sur le site du ministère*).
- ⌚ 15h : lecture de la motion de l'intersyndicale soumise au vote (*Pour : 33 ; Contre : 15 ; abstentions : 5 ; NPPV : 2*).
- ⌚ 15h10 : départ de la FSU sans aucune déclaration faite en séance en direction de la Ministre.
- ⌚ 15h15 : déclaration de la CGT (*voir texte envoyé à la presse dès la fin de la déclaration*).
- ⌚ 16h30 : intervention de la CGT pour obtenir des éclaircissements sur la validité de certains votes exprimés par des personnalités extérieures.
- ⌚ 19h : concertation entre l'UNEF et la CGT débouchant sur la décision de quitter la salle devant le refus de la Ministre d'accepter des évolutions du texte. Démarche auprès d'autres syndicats pour qu'ils fassent de même.
- ⌚ 19h30 : déclaration de la CGT après celle de l'UNEF pour expliquer notre décision de quitter la salle.
- ⌚ 19h35 : sortie de la salle de l'UNEF, de la FAGE, de l'UNSA, de FO et de la CGT avec conférence de presse de ces organisations pour expliquer la situation de blocage.
- ⌚ 20h : sortie de la salle du SGEN qui décide de quitter définitivement le ministère.
- ⌚ 22h40 : vote final sur le texte, amendé à la marge par la ministre.
19 contre : UNEF, FAGE, PDE, UNSA, FO et la CGT (*ne se sont pas exprimés : le SNESUP, le SNASUB et la FSU : 10 voix, ainsi que le SGEN : 4 voix*).
12 pour : CPU, CDEFI, MEDEF, UNI.
3 abstentions : CFDT, CÉ
- ⌚ 23h : Fin du CNESER

Stratégie intersyndicale dans les prochains jours :

Compte tenu des événements intersyndicaux, il me semble important que la CGT soit à l'initiative d'une réunion de travail entre la FSU, l'UNEF et la CGT.

Il est indispensable, malgré les divergences, de constituer un axe fort entre nos organisations pour peser « intersyndicalement » sur le ministère, le gouvernement et bien sûr sur les groupes parlementaires en prévision du débat à l'Assemblée nationale.

Activités pour les organisations de la CGT :

Utilisation par nos organisations (UGICT, FERC, FERC-SUP, SNTRS, INRA) des résultats du CNESER pour renforcer la mobilisation dans les établissements universitaires et de recherche et préparer au mieux nos interventions aux Assises locales et nationales, et en particulier lors de la réunion nationale de lancement du 2 juillet 2007 à la Sorbonne. Faire un tract CGT de grande diffusion pour faire une information dans les entreprises sur le caractère dangereux du projet de loi et sur les enjeux pour la société de l'avenir du service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Démarches au niveau confédéral :

Parce que le Conseil des ministres est reporté d'une semaine, la Confédération doit demander à être reçue par le Président de la République pour exprimer ses positions interprofessionnelles sur les enjeux de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Celui-ci reçoit les organisations étudiantes et de personnels des universités le mardi 26 juin. Il est important pour la CGT de montrer que l'avenir du service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche concerne la société dans son ensemble.

Fraternellement,

R A P P E L

Nous vous rappelons que les Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche se tiendront le 2 juillet prochain à la Sorbonne (*entrée principale rue des École, grand amphithéâtre*). Il est important que chacun d'entre nous puisse y participer pour développer les positions de la CGT.

Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Organisées par la CPU, l'UNEF, le SNESUP-FSU, SLR, le SNPTES UNSA, le SNCS FSU, la FAGE, le SGEN-CFDT, le SNTRS (CGT), UGICT (CGT), Sup'Recherche (UNSA), A&I (UNSA), la Cé, PDE et la CJC

Lundi 2 juillet de 9h à 18h
Grand amphithéâtre de la Sorbonne

Programme

9h – 9h30 : Accueil et inscriptions

9h30 – 10h : Introduction en plénière

10h30 – 12h : Débats en ateliers

- Quelles finalités et missions pour l'enseignement supérieur et la recherche ?
- Quelle architecture et fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche ?

13h30 – 15h : Débats en ateliers

- Quelle démocratisation de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur ?
- Quelle attractivité des métiers, quels statuts et carrières des personnels ?

15h30 – 16h : Restitution en plénière des ateliers

16h – 17h30 : Débat en plénière et conclusion

Mail : contact@assises-esr.fr
Site internet : <http://www.assises-esr.fr/>